

Extrait du registre des décisions

Bureau du 25 septembre 2025

n° 132-25

Objet : *RS - Approbation d'une convention de réalisation et de financement avec le promoteur Nexity pour la création d'un accès sécurisé à l'opération Vox, avenue de Mérande à Chambéry*

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Daniel Rochaix à Franck Morat

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Marcel Ferrari - Philippe Ferrari - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Hélène Jacquemin - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Vincent Miguet - Pascal Mithieux - Marie Perrier - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 25 septembre 2025

délibération n° 132-25

objet **RS - Approbation d'une convention de réalisation et de financement avec le promoteur Nexity pour la création d'un accès sécurisé à l'opération Vox, avenue de Mérande à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que l'avenue de Mérande à Chambéry est classée voirie d'intérêt communautaire. A ce titre, Grand Chambéry est maître d'ouvrage des travaux d'entretien et d'aménagement.

Le promoteur Nexity Alpes bénéficie d'un arrêté de permis de construire définitif pour l'opération de construction de 55 logements avenue de Mérande à Chambéry.

Cette opération nécessite l'aménagement d'un accès propre sécurisé sur le domaine public routier, depuis l'avenue de Mérande à Chambéry, en limite de la commune de Bassens.
Cet accès constitue un équipement propre à l'opération au sens de l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article 4 de l'arrêté de permis de construire et aux éléments ci-dessus :

- la création de cet accès sécurisé est intégralement à la charge de l'aménageur,
- l'accès est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry en tant que gestionnaire de la voie.

Ainsi, il est proposé d'approuver une convention qui a pour objet de définir les engagements réciproques de Nexity Alpes et de Grand Chambéry, pour ce qui concerne les modalités de réalisation et de financement des études et travaux de ce nouvel accès créé pour l'opération de construction de Nexity Alpes.

La création de l'accès à l'opération immobilière prévoit :

- la modification de l'îlot central permettant l'insertion des véhicules entrant en tourne-à-gauche depuis la voie publique,
- l'élargissement du trottoir afin de garantir une bonne visibilité aux véhicules sortant de la nouvelle copropriété.

Il est précisé que l'entretien ultérieur des aménagements réalisés et incorporés dans le domaine public sera à la charge de Grand Chambéry.

Grand Chambéry s'inscrit dans la coordination des travaux de l'opération de construction de Nexity Alpes. En ce sens, Grand Chambéry met tout en œuvre en vue de terminer les travaux d'aménagement de l'accès avant la date de livraison de l'opération Nexity Alpes.

Le montant global prévisionnel des études et travaux d'équipement propre de création d'accès sécurisé à l'opération immobilière s'élève à 35 000 € HT.

Le montant définitif sera arrêté selon le montant réel des factures acquittées, sans pouvoir dépasser de plus de 5 % le montant ci-dessus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau tout type de conventions préalables à la réalisation de travaux,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de réalisation et de financement d'équipement propre entre Grand Chambéry et le promoteur Nexity Alpes pour la réalisation de l'accès sécurisé à la nouvelle opération immobilière de 55 logements avenue de Mérande à Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'T' followed by a horizontal line and a small flourish.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

132-25

Objet de l'acte :	RS - Approbation d'une convention de réalisation et de financement avec le promoteur Nexity pour la création d'un accès sécurisé à l'opération Vox, avenue de Mérande à Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Convention financement Nexity - Av de Mérande CHY

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H34206H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34206H1

Date de transmission en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de réception en Préfecture :	26 septembre 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 29 septembre 2025